

Revue critique de législation et de jurisprudence



a l'honneur de vous inviter à sa séance d'étude

## Fake news. Réflexions sur la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information

Le 18 janvier 2019 à 14 heures

Les travaux se tiendront dans l'amphithéâtre du collège Sainte-Barbe - 4, rue Valette -75005 Paris

« QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ? » - UNE RÉPONSE ROMAINE / Jakob F. Stagl, professeur à l'Université du Chili

«LE CAS DE DIFFAMATION EST TOUT SPIRITUELLE OFFENCE». L'INTRODUCTION DU *SCANDALUM* DANS LA JURISPRUDENCE DES COURS ANGLAISES DE COMMON LAW AU MOYEN ÂGE / *Yves Mausen*, professeur à l'Université de Fribourg

LES FAKE NEWS PEUVENT-ELLES ÊTRE SAISIES PAR LE DROIT?
PROTÉGER LA SOCIÉTÉ CONTRE ELLE-MÊME OU DÉFENDRE
LA DÉMOCRATIE / François Saint-Bonnet, professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas

INFOX: QUELLE RÉGULATION POUR LA SOCIÉTÉ DE LA (DÉS) INFORMATION? / Célia Zolynski, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Ces travaux sont organisés avec le soutien de l'Institut d'Histoire du Droit (UMR CNRS 7184), du Centre Michel de L'Hospital (EA 4232), de l'Institut de l'Ouest: Droit et Europe (UMR CNRS 6262), de l'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne (UMR CNRS 8103), ainsi que de l'Institut universitaire de France.

La revue est éditée par la Société de législation comparée.